

La population

Les autorités civiles et religieuses se sont très tôt souciées d'enregistrer les actes fondamentaux de la vie de leurs subordonnés afin de mieux les contrôler, baptêmes et décès d'abord, mariages ensuite. Dès le XVI^e siècle, des ordonnances royales, renforcées par les décisions prises lors des Conciles, prescrivirent la tenue des registres. Mais ces diverses mesures ne seront véritablement observées dans tout le royaume que vers la fin du XVII^e siècle.

Pour mettre fin au laisser-aller général, une ordonnance de 1667 précise une fois de plus que les actes doivent être inscrits dans des registres spécialisés tenus en double exemplaire, au fur et à mesure de leur déclaration selon "l'ordre du jour" sans laisser aucun blanc. les baptêmes, est-il encore ajouté, doivent être signés par le père, le parrain et la marraine; les mariages par les époux et quatre témoins; les sépultures enfin par au moins deux témoins. Au cas où personne ne saurait écrire son nom, le curé -qui doit parafer tous les actes- mentionnera seulement le nom des intéressés et leur incapacité de signer. les curés devaient également noter l'âge, la profession et la résidence des époux, ce dont ils ne s'acquittent que très irrégulièrement, car cela ne présente aucun intérêt à leurs yeux.

C'est tout naturellement aux curés des paroisses que furent confiées les tâches d'enregistrement. Ainsi pouvaient-ils veiller au respect des obligations chrétiennes: baptêmes, sépultures, interdiction de mariages consanguins notamment. Ils devenaient aussi de précieux auxiliaires en signalant les morts suspectes...

En 1792, les officiers d'état-civil des municipalités remplacent les curés et la rédaction des actes -qui ignorent les célébrations religieuses- est sérieusement codifiée. La plupart du temps, le représentant de la population fait preuve de plus de bonne volonté que de capacité. L'établissement des municipalités au XIX^e siècle, avec le Premier Empire, permet une surveillance étroite des secrétaires-greffiers et une régularisation dans la rédaction des actes.*

Le premier registre paroissial de Bruley date de 1671, et malheureusement nombre de registres anciens ont disparu, en particulier pour Bruley les années 1677, 1678, 1680, 1682, 1683, 1686, 1692, 1705, 1717, 1718, 1736, 1737, et quelques autres sont incomplets. On ne peut que déplorer la disparition de certaines tranches du passé. Aussi convient-il de préserver les documents qui existent encore dans les mairies. Les Archives départementales détiennent les registres paroissiaux ou d'état-civil jusqu'à l'année 1871 incluse.

* D'après "Terres et hommes en Lorraine" de G.Cabourdin

Evolution générale de la population:

D'après certaines notes personnelles et non officielles, chiffres pouvant prêter à beaucoup de prudence, il y avait en 1789, 350 habitants et 88 feux en 1793, 499 habitants.

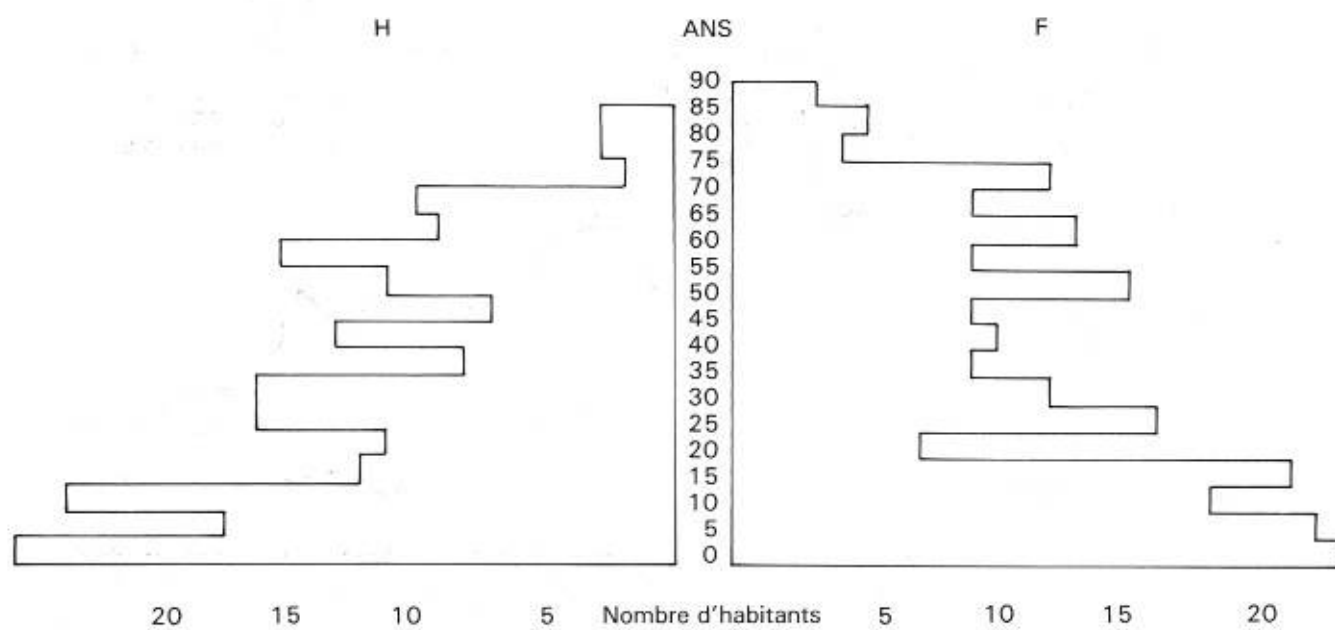
Mais, après le 1er Empire, des recensements ont été effectués à peu près régulièrement et d'une façon très officielle. En 1806, le registre des procès-verbaux du conseil municipal mentionne 125 familles, sans dénombrement d'habitants.

NOMBRE D'HABITANTS de 6 communes du TOULOIS (d'après Observatoire Économique de Lorraine)

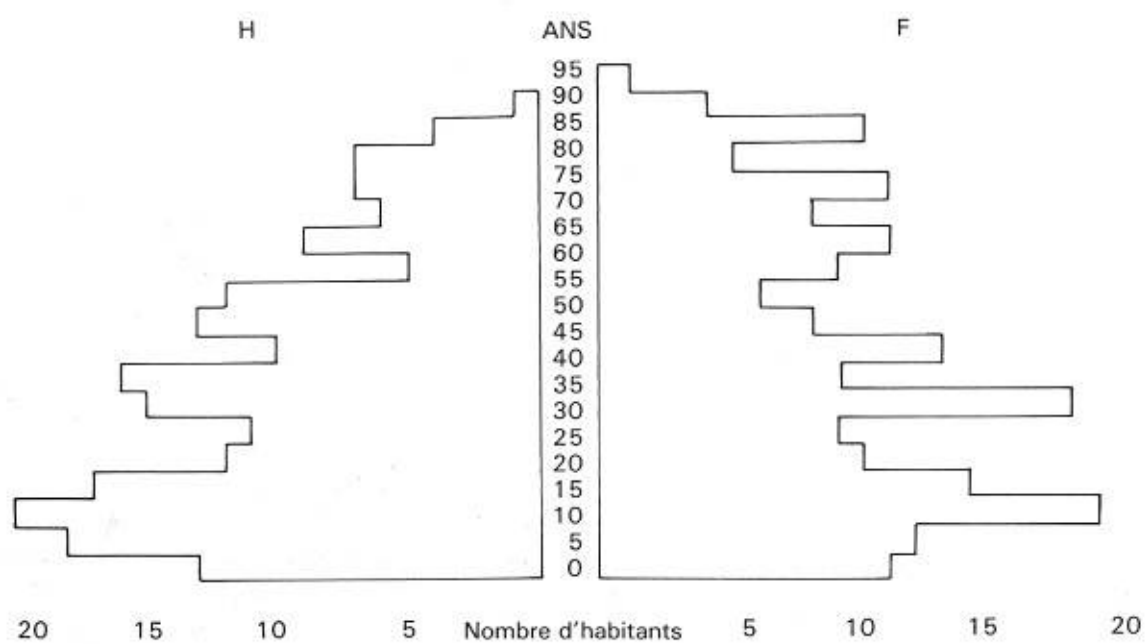
	BRULEY	LAGNEY	LUCEY	PAGNEY	ÉCROUVES	TOUL	BRULEY Nbre de foyers affouagistes
1821	531	754	872	672	565	7535	
1831	637	816	932	721	595	7314	
1836	650	829	980	699	638	7333	151 (1832)
1841	630	797	924	669	691	7037	163 (1836)
1851	604	763	901	609	674	7271	180 (1848)
1856	544	687	817	504	660	8191	177
1861	544	671	812	518	645	7687	170 (1858)
1866	568	677	806	490	652	7410	183 (1865)
1872	522	635	752	454	640	6930	186 (1867)
1876	531	785	987	493	707	10085	173 (1870)
1886	520	564	789	461	1747	10459	187 (1875)
1891	505	585	980	458	6838	12138	180 (1883)
1896	506	543	945	480	8531	12201	193 (1887)
1901	439	509	850	449	8278	12287	176 (1893)
1906	568	571	921	501	8698	13663	169 (1897)
1911	620	504	949	450	9786	15884	173
1921	481	433	619	364	7498	12363	175 (1907)
1926	412	397	556	389	3110	11951	170 (1910)
1931	391	307	500	405	3955	12656	160 (1913)
1936	383	289	474	402	5252	13267	158
1946	391	277	472	381	1569	9389	150 (1925)
1954	453	277	531	410	3798	12134	145 (1929)
1962	422	283	560	400	2354	14155	150 (1933)
1968	350	272	538	409	3580	14780	146
1975	341	299	500	405	3703	16454	146 (1948)
1982	382	346	507	439	3758	17406	

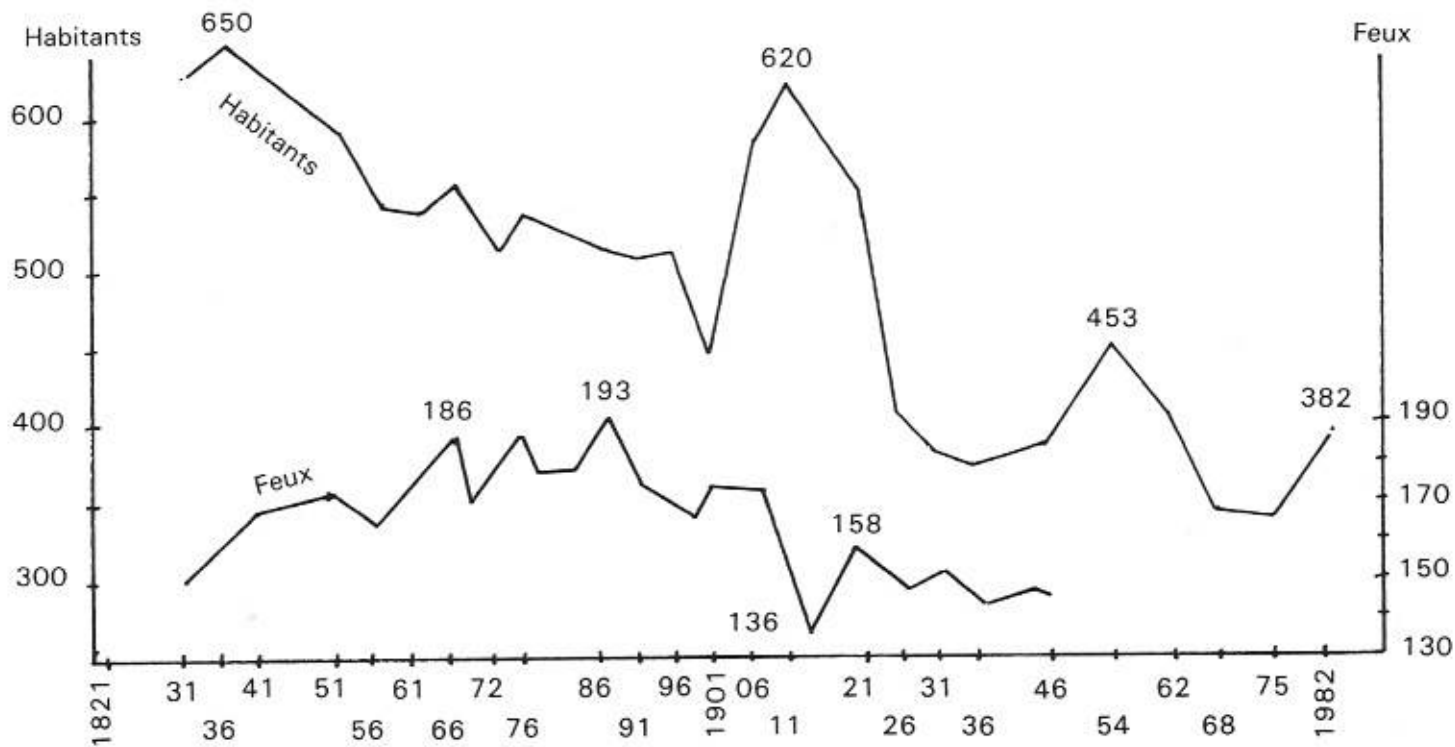
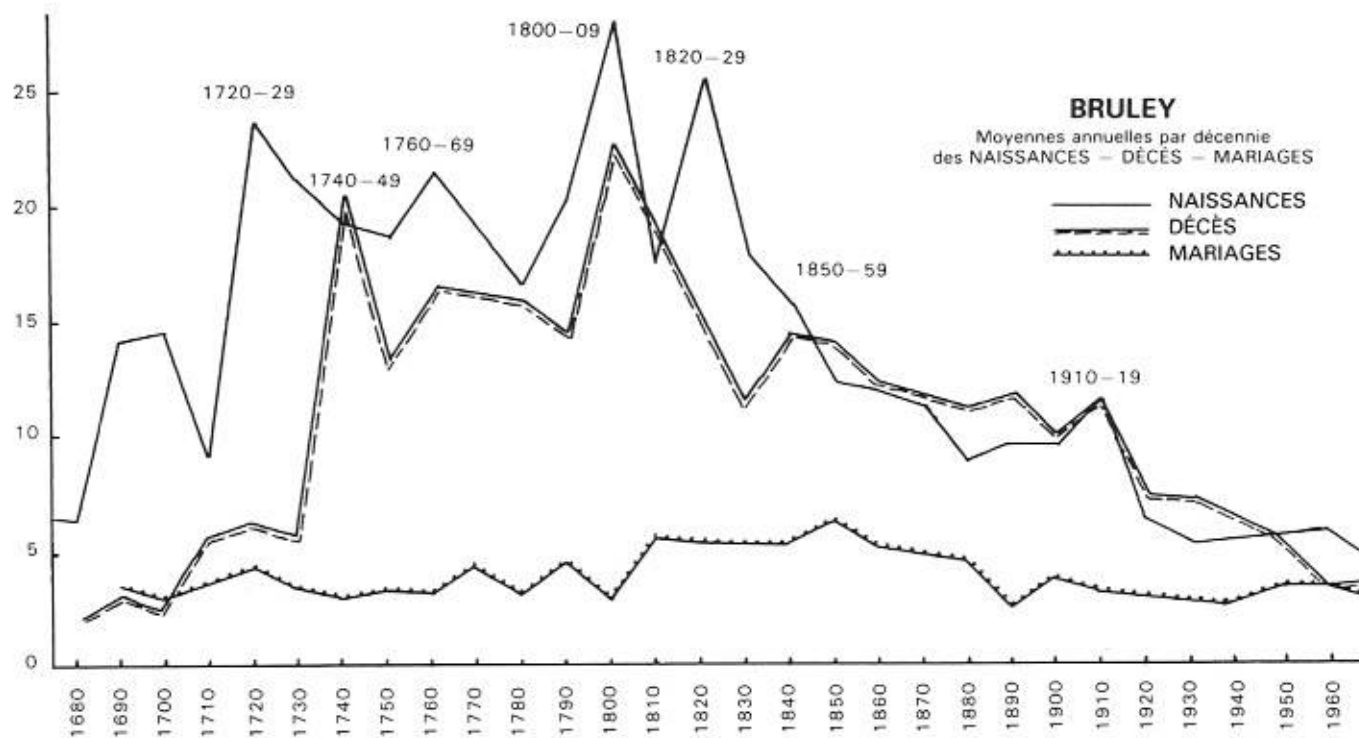
PYRAMIDES DES AGES

1962 (418 habitants)



1982 (384 habitants)





RECENSEMENT BRULEY par tranche d'âge

	1946	1962	1968	1975	1982
Moins de 20 ans	33 %	38,5 %	34,8 %	39 %	32 %
de 20 à 59 ans	47 %	44 %	42,8 %	39 %	46 %
Plus de 60 ans	20 %	17,4 %	22,3 %	22 %	22 %
dont plus de 80 ans	1,5 %	2 %	3,4 %	2,3 %	5 %
Nbre d'habitants	388	418	350	336	382

RECENSEMENT DES FOYERS DE BRULEY EN 1806

126 foyers - Chefs de famille répartis qualitativement

Maire.....	1	Instituteur.....	1	Laboureurs.....	3
Adjoint.....	1	Journalier.....	1	Voiturier.....	1
Célibataires.....	3	Charron.....	1	Vignerons.....	91
Garçons.....	6	Maréchal-Ferrant.....	1		
Pensionnaire.....	1	Cordonniers.....	2		
Propriétaire.....	1	Maçons.....	3		
Au Service.....	4	Tailleur d'habits.....	1	Les plus âgés 80 ans (2 nés en 1726)	
Desservant.....	1	Tonneliers.....	2	Les plus jeunes (2) moins de 21 ans.	

LISTE DES FAMILLES

ANDRÉA.....	2	GILLET.....	2	MOUSSOUX.....	6
AUBRY.....	3	HUMBERT.....		MICOT.....	2
BLAISE.....	2	HUTIN.....	3	MACQUIN.....	
BOVÉE.....	2	HURON.....		MERLIN.....	
BARBELIN.....		JACQUOT.....		LOUDIN.....	
BOUSSARD.....		LELIÈVRE.....		PETITGAND.....	2
COBÉE.....	4	LECLERC.....	2	PAIRIAL.....	
CLAUDE.....		LORRAIN.....		PÉRIN.....	
DEMANGE.....	11	LAROPPE.....		POINSOT.....	7
DEVILLE.....	2	MANET.....	6	RICHARDIN.....	4
DOURCHE.....		MOREAUX.....	3	THIRIOT.....	
ÉVRARD.....		MASSON.....	15	TOURNA.....	
FERRY.....		MIRAUDIER.....		VUATELOT.....	5
GAGNIER.....		MANGEL.....	2	VAURICHÉ.....	4
GEOFFROY.....		MAUSSÉE.....		VIGNERON.....	3
GOUJOT.....	6	MICHEL.....	2	VINCENT.....	
GRILLOT.....		MORLET.....	2	50 noms de famille, il en reste 9 en 1980.	

De 1671 à 1982, plus de 1 000 noms de familles ont été inscrits sur les registres paroissiaux et d'État-Civil.

Comportement des habitants

En 1888, l'inspection académique du département de Meurthe-et-Moselle avait envoyé aux instituteurs un double questionnaire, l'un géographique (12 questions), l'autre archéologique et historique (45 questions) concernant les communes où ils étaient en fonction. Leurs réponses constituaient de petites monographies qui devaient être présentées à l'exposition universelle de Paris en 1889. Le délai relativement court dont ils disposaient ne permettait de donner seulement qu'un aperçu sommaire de l'état du moment des villages et la mention des traditions courantes sur leur histoire.

Monsieur HANUS, instituteur, faisait les observations suivantes concernant la population:

"L'augmentation de la population entre 1830 et 1850 provient d'une part de l'excédent des naissances sur les décès et d'autre part d'un apport de nombreux ouvriers étrangers venus fixer leur domicile pour travailler dans la fabrique de tuiles qui s'est renouvelée vers 1830. Par contre, depuis 1850, décroissance, pourquoi? Amour du bien-être, difficultés de la vie?"

Le riche se complaît dans son bien-être, pas un ne possède une famille de 3 enfants. Le petit propriétaire ne veut pas non plus de nombreuse famille. Il a l'ambition d'acquérir lui-même le titre honorifique de riche et s'arrête au chiffre de 2 enfants. Le pauvre, dans le but de ne pas s'imposer de privations, suit l'exemple des deux premiers. Tout cela est regrettable car c'est le résultat d'un calcul déplorable qui, s'il se généralise, conduirait directement à l'anéantissement des familles et de la Patrie".

Constitution physique des habitants:

"Elle dérive en quelque sorte des travaux auxquels ils sont astreints. Bien constitués, 3 ou 4 bossus, 2 ou 3 nains, un pied-bot, font exception. Santé excellente, peu de fréquence de maladie. les excès de boissons alcooliques y font très peu de victimes. A partir de l'âge de 60 ans, les vigneron de profession se courbent presque tous et un certain nombre deviennent boîteux, sans pour cela perdre courage au travail. Beaucoup arrivent à l'âge de 75 à 80 ans sans jamais avoir été éprouvés sérieusement par la maladie. Presque tous semblent ignorer les infirmités et meurent au champ du travail, je pourrais dire sans exagération, au champ d'honneur."

Les us et coutumes des habitants n'offrent rien de particulier, elles sont complètement en harmonie avec notre époque. Le caractère de leurs habitudes locales est celui d'une population très laborieuse et très paisible".

Une épidémie à Bruley

* Archives G 225
Septembre 1767

* "Les maladies épidémiques qui ont régné et qui règnent en la communauté de Bruley, nous Pierre LHULLIER de Toul, et Goerges COUTURIER de Commercy, tous deux maîtres en chirurgie, ayant été commis pour soigner les pauvres qui n'avaient pas les moyens nécessaires pour leur traitement, nous en avons trouvé seulement 48 dans les cas d'avoir recours aux charités. Nous les avons traités mis à parfaite guérison en aussi peu de temps que le grand nombre des autres qui ont été attaqués par les mêmes infirmités comme l'intension charitable de Monseigneur l'Intendant et de l'instruire de la nature de cette maladie en cas de récidive ou quelle arrive ailleurs, nous allons, sous son bon plaisir Luy en donner le détail et le traitement affin que l'on puisse agir plus sûrement dans les cas où les mêmes maladies infecteraient d'autres campagnes.

Cette maladie a commencé par affecter tout à coup et dans le même temps une quinzaine de personnes et a fait de tels progrès qu'elle s'est communiquée à une soixantaine de personnes de la même paroisse. En moins de six semaines de manière que peu d'habitants ont été exems. Les symptômes ont commencé par de très violents maux de tête, par des vomissements, par une soif ardente, par des mouvements spasmodiques, par une fièvre violente accompagnée de frissons irréguliers. Tous ces accidents ont été suivis immédiatement de flux de sang accompagnés aussy de coliques qui ne laissaient aucune relâche aux malades: ils passais soit à la plupart une grande tension ou inflammation aux parties latérales du col et surtout aux glandes parotides et cependant sans supuration.

Tous ces accidents ont cessé par application des moyens ou remèdes que nous avons administrés et que nous allons donner cy dessous des notes.

Dans le premier jour, nous avons fait deux et même trois saignées à chaque malade selon que le poul l'indiquait. Le lendemain nous leur avons fait prendre un gros d'hépaquamba. le soir du même jour un demi gros d'hiascordium autant de confection d'hiacinthe délayé dans un verre de décoction de grande confoulde avec 6 goûtes anodines, continuant tous les jours ce dernier remède jusqu'à la cessation du flux. Le lendemain un minovatif composé avec deux onces de marre et deux gros de rhubarbe, la boisson ordinaire était la décoction blanche de Sidenham tout le long du traitement. Les lavements de têtes de mouton ont produit de très bons effets. Malgré la contagion et les symptômes violents dont les malades étaient accablés, les moyens quoique simple ont poussé tous mes malades de sorte qu'il n'en est mort aucun. Comme la plupart de ces maladies se sont terminées par des fièvres lentes, nous avons mis en usage avec succès les aponames fébrifuges purgatifs.

Ayant fait la visite des pauvres du lieu, accompagnés de Monsieur le Curé et des gens de Justice, nous en avons trouvé quarante huit qui ont été traités ainsy que les autres principaux du lieu avec les mêmes remèdes par les S. LHUI-

LLIER et COUTURIER maîtres en chirurgie qui a fait la visite des pauvres malades avec le dit Sieur LHUILLIER ainsi qu'il est ordonné dans les visites. Les dits sieurs en ont trouvé dix sept de retombés fautes d'aliments nécessaires et leur administrent et administrerons les mêmes remèdes jusqu'à parfaite guérison, se réservant d'en faire parfois la mémoire à Sa Grandeur, ne pouvant le faire à présent vu la continuation de la maladie.

Signé: J. MOUGIN, curé de Bruley, COUTURIER, J. CUREL
hiacinthe LORRAIN, Syndic

Demande d'exemption de corvées*:

* Le 7 septembre 1767

"Monseigneur,

Plus de la moitié des habitants de Bruley sont malades. Les uns sont attaqués d'un flux de sang, les autres de pleurésies et oppressions de poitrine. Jay prié le sieurs d'icelle de s'y transporter pour certifier les faits, il a réalisé par luy même qu'il n'y aurait peu de maison où il n'y eu de malades. Sur son rapport, je leur ai dit Monseigneur de sursoir du commander les habitants de cette paroisse aux corvées jusqu'à ce qu'il nous aurait plut prononcer sur l'exemption qu'ils demandent et qu'ils paraissent mériter. je suis avec un profond respect Monseigneur votre très humble et très obeïssant serviteur.

Signé DUPURGE (?)"

Certificat du maître chirurgien*:

* Le 3 octobre 1767

"Je soussigné Pierre LHUILLIER maître chirurgien à Toul, résidant à Lucey, déclare que la moitié du nombre des habitants de Bruley sont attaqués de trois sortes de maladies qui sont d'un flux de sang, les autres de pleurésies, les autres de pressions de poitrine, ainsi incapables d'aller aux travaux du roy ce que je certifie véritable en foy de quoi jay donné le présent certificat fait à Bruley ce trois octobre 1767 et jay signé, Pierre LHUILLIERS"

Une autre année d'épidémie : 1808 (sur environ 500 habitants)

3. 1.1808	GOURNET Pi.....	13 jours	22. 7	DOURCHE Barbe.....	2 ans
16. 1	GOIJOT François.....	8 jours	24. 7	DEMANCHE Fr.....	5 ans
16. 1	GOIJOT Anne.....	4 mois	25. 7	MANET M.-Rose.....	13 mois
4. 3	GILLET Nic.....	62 ans	25. 7	DEMANCHE Éric.....	12 ans
8. 3	RICHARDIN Barbe.....	3 jours	30. 7	DEMANCHE Cl.....	3 ans
8. 3	MICAUX Anne.....	10 jours	7. 8	POINSOT Cl.....	79 ans
9. 3	DEMANCHE Cath.....	7 jours	10. 8	MOUSSOUX Étienne.....	10 ans
18. 3	MAQUIN J.-Bapt.....	2 jours	16. 8	MASSON Fr.....	2 ans
12. 4	RICHARDIN Fr.....	1 jours	19. 8	BLAISE Fr.....	18 mois
24. 5	MANET Élisabeth.....	2 ans	20. 8	BOVÉE J.....	3 mois
15. 6	MOUSSOUX Cl.....	80 ans	28. 8	MANGEL Anne.....	8 mois
22. 6	GOIJOT Marg.....	10 ans	3. 9	MASSON Cath.....	13 mois
23. 6	GOIJOT M.-Anne.....	2 ans 1/2	4. 9	VUATELOT Fr.....	13 mois
24. 6	CLAUDE Cath.....	30 mois	9.10	DEMANCHE Fr.....	13 mois
29. 6	MORAUX J. Hyacinte.....	5 ans	10.11	LAROPPE Nic.....	2 mois
2. 7	POINSOT Jh.....	4 ans	25.11	GÉRARD Marie.....	3 ans
3. 7	POINSOT Élisabeth.....	2 ans	25.11	POINSOT Nic.....	73 ans
4. 7	CLAUDE J.-Bapt.....	6 ans	30.11	BLAISE Marg.....	2 mois
13. 7	BLAISE Fr.....	9 ans	8.12	POINSOT Marg.....	4 jours
16. 7	VUATELOT M.-Anne.....	4 ans	15.12	GILLET M.....	10 jours
17. 7	VIGNERON Jh.....	3 ans	20.12	MASSON Thérèse.....	8 jours
18. 7	LAURAIN Fr.....	5 ans	28.12	BOUSSARD Étienne.....	2 ans
21. 7	MASSON Reine.....	22 mois			

MARIAGES à BRULEY de 1671 à 1792

Moyenne par an un peu plus de 3 mariages (3,30)

JANVIER : 108 = 30,5 %
FÉVRIER : 61 = 17,5 %
MARS : 5

AVRIL : 16
MAI : 18
JUIN : 10

JUILLET : 10
AOÛT : 9
SEPTEMBRE : 12

OCTOBRE : 14
NOVEMBRE : 77 = 22 %
DÉCEMBRE : 7

Le nombre de mariages est plus faible : en raison de **période religieuse** de carême (en mars) et des quatre-Temps de Noël (en décembre) ; en raison des **travaux saisonniers** intensifs du mois d'avril à octobre.

Mariages avec des personnes originaires d'autres lieux que BRULEY

ANDILLY.....	2	GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU.....	1	MÉDREVILLE.....	1	ROYAUMEIX.....	2
AVRAINVILLE.....	1	GONDREVILLE.....	3	MÉNILLOT.....	2	SAINT-GERMAIN.....	2
BICQUELEY.....	1	GRANDMÉNIL.....	2	MÉNIL-LA-TOUR.....	1	SAINT-MARTIN.....	1
BLÉNOD-LÈS-TOUL.....	1	LAGNEY.....	5	OURCHES.....	1	SANCEY.....	1
BOUCONVILLE.....	1	LANEUVEVILLE.....	5	PAGNEY-DERRIÈRE-BARINE.....	21	SORCY.....	2
BOUCQ.....	5	LIRONVILLE.....	1	PAGNY-LA-BLANCHE-CÔTE.....	1	TOUL.....	15
CHAUDENEY.....	1	LIVERDUN.....	1	PAGNY-SUR-MEUSE.....	1	TRONDES.....	6
COMMERCE.....	1	LUCEY.....	11	REIMS (diocèse).....	1	VAUCOULEURS.....	1
DOMGERMAIN.....	2	MANONVILLE.....	1	RIGNY-LA-SALLE.....	2	VIÉVILLE-EN-HAYE.....	1
ÉCROUVES.....	1	MARBACHE.....	1				
FOUG.....	4						

soient 39 autres lieux et par ordre d'importance PAGNEY-TOUL-LUCEY-TRONDES-LAGNEY-LANEUVEVILLE-BOUCQ (pays des côtes et pays voisins)

PARENTS décédés au jour du mariage PÈRES : 150
MÈRES : 115 { 265 : 76 %

REMARIAGES : VEUF : 62 (dont 1 en 3^e noce AUBERT François) { 122 : 35 %
VEUVES : 60

Les actes de la vie

La naissance

On naissait au village, dans la maison de famille. Les "maternités" n'existaient pas... C'était, le plus souvent, une sage-femme, la matrone, qui était présente à l'accouchement. Elle était élue au suffrage des femmes de la paroisse suivant le rite du diocèse de Toul et en présence du curé.

Les qualités requises étaient celles de la bonne conduite, de la pratique religieuse. Elle devait pouvoir baptiser l'enfant à la naissance en cas de danger de mort du nouveau-né. Par contre, aucune connaissance médicale n'était requise et l'hygiène était inconnue. En ces XVII^e et XVIII^e siècles, la multitude des naissances permettait à la sage-femme d'acquérir une certaine pratique peu conforme aux méthodes actuelles concernant les soins à apporter.

La première relation de l'élection d'une sage-femme est consignée sur le registre paroissial à la date du 30 décembre 1703: il s'agissait de Barbe LUINET, épouse de Jean BROLOT, conformément au rituel du diocèse, le jour de l'an 1704, en présence de Dominique C..., régent d'école dans cette paroisse et de toutes les femmes de la dite paroisse.

Le 31 novembre 1727, Marie RENAUX, 46 ans, femme de SIBVEROUX Jacques, est élue dans l'assemblée des femmes et a prêté serment ordinaire entre les mains du curé, conformément au rituel.

Le 30 mars 1749, Marie GOUJOT, femme veuve de Charles HUTIN, de cette paroisse, âgée de 50 ans, a été élue dans l'assemblée des femmes qui s'est faite dans l'église à l'issue des vêpres, à la pluralité des suffrages pour faire l'office de sage-femme et a prêté serment ordinaire entre nos mains, conformément au rituel de notre diocèse. Signé "Marie GOUJOT M. AUBRY, le Curé".

C'est l'acte de baptême, celui-ci donné généralement dans les 24 heures, qui authentifiait la naissance. Jusqu'en 1792, l'acte de baptême était rédigé dans le style suivant:

"Marguerite et Anne, deux filles légitimes de Jean GILLET laboureur et d'Anne GROSJEAN sont nées d'une mère ventrée le vingt neuf juin, né au point à terme sur le rapport de Marie LIBRESAUX, matrone dans la paroisse et Marguerite HUSSON et de Catherine MASSON, ont été baptisées le même jour vingt neuvième de juin mil sept cent quarante deux par moy Joseph LECLERC prêtre et curé de Bruley-Pagney. Elles ont pour parrain Joseph VATELOT laboureur de ce lieu, pour marraine Marguerite HUSSON aussy de ce lieu qui ont signé avec moi".

Ce n'est qu'en 1844 que le conseil municipal prévoit une subvention de 500 F. pour remboursement de frais de cours de sage-femme. En cette même année, Mme Joséphine PHULPIN, sage-femme diplômée, est sollicitée par le conseil municipal avec promesse d'engagement de 10 années, avec

un budget de 350 F. pour dépense de cours d'accouchement et avec le traitement de 50 F. annuels et 5 F. pour chaque accouchement, ainsi que 0,75 F. par saignée. Le contrat fut résilié le 8 novembre 1846, en raison du départ de Joséphine PHULPIN, qui désirait habiter Lucey.

C'est le 31 novembre 1924, qu'un procès-verbal du conseil municipal mentionne pour la dernière fois une demande de gratification de Madame COMMENVILLE, sage-femme, gratification qui lui fut refusée.

Les actes de naissance rédigés après 1792 ont perdu leur caractère religieux. C'est la naissance qui est seule mentionnée, en présence du père et de deux témoins dont souvent une femme, remplaçant les parrain et marraine des registres paroissiaux, et dans un langage administratif ampoulé. Ainsi le 3 octobre 1796:

"Cejourd'hui deuxième vendémiaire an cinq de la République française une et indivisible. par devant moy Etienne LELIEVRE agent national de la municipalité de Bruley, canton de Lucey, département de la Meurthe, élu suivant la loi du vingt cinq fructidor dernier, pour constater les actes de naissances, mariages, décès des citoyens. Sont comparus en la maison commune, le citoyen Joseph POINSOT vigneron domicilié au dit Bruley, assisté du citoyen Claude AUBRY âgé de quarante quatre ans, vigneron résidant au dit lieu. Et de la citoyenne Marguerite JACQUO demeurant à Charmes-la-Côte, âgée de quarante ans. lesquelles ont déclaré que Anne AUBRY, femme du dit Joseph POINSOT était accouchée le dit jour dans sa maison à huit heures du soir d'une fille aux quelle était donné le pronom de Marguerite. Et d'après cette déclaration du dit POINSOT père de l'enfant et ses deux témoins ont certifié la vérité avec la représentation qui en été fait de l'enfant jay rédigé le présent acte que les dénommés en dessus ont signé avec moy."

Le mariage

Le mariage était une acte solennel d'engagement à fonder une famille avec tout ce que cela comporte d'obligations. Le choix de la future était du domaine des parents, "on mariait les enfants", à eux de s'adapter ou de refuser! Le mariage était précédé de fiançailles obligatoires et solennelles aussi, inscrites sur le registre de paroisse. Les fiançailles étaient un engagement encore fragile qu'on pouvait rompre. Le mariage, s'il se faisait, devait suivre les fiançailles dans les 40 jours.

De 1671 à 1792, les parents des mariés étaient veufs ou veuves à 76%. On se mariait surtout aux mois de janvier, février et novembre (70%). Il y avait 35% de remariages: AUBERT François s'est marié en 3èmes noces, un record.

* Acte de fiançailles

**"L'an 1765, le septième jour du mois de janvier, Joseph VUATHELOT et marguerite PAYSAN, garçon et fille de cette paroisse ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble aussitôt que faire se pourra et au plus*

tard dans quarante jours. Lesquelles promesses ont été reçues et bénites par moy Joseph MANGIN prêtre et curé de Bruley et de Pagny mon annexe en présence des témoins sous signés".

*"L'an mil sept cent soixante seize, le treizième jour du mois de février, après avoir cy devant publié trois bans au prône de la messe paroissiale. Savoir le premier, le jour de la Purification de la Sainte Vierge. le second dimanche de la septuagésime et le troisième le dimanche de la séxagésime. Entre Claude LIVERQUIN, fils de déffunt Christophe LIVERQUIN et Thérèse HOET de la paroisse de Boucq d'une part et Marguerite HUTIN fille de François HUTIN et de défunte MarieAUBERT de cette paroisse d'autre part. Sans qu'il y ait eu aucun empêchement civil ni canonique et semblable publication ayant été faite dans la dite paroisse de Boucq. Comme il cousle par le certificat de Monsieur du PLATTON prêtre et curé du dit lieu en date du présent mois".

Acte de mariage av. 1792

*"Ce jourd'hui dix neuf ventôse an second de la République française une et indivisible à deux heures après midy par devant moy Jean Baptiste CLAUDE officier public membre du Conseil Généralle de la Commune de Bruley District de Toul Département de la Meurthe élu pour recevoir les actes Destinés à Constater les naissances les mariages et le Décès des Citoyens Son Comparu En la maison commune de Bruley pour Contracter Mariages d'une part Le Citoyen Nicolas Marichalle ferant âgé de trant deux Domicilé à Foug. Elisabeth Ganiée filles-mageur et vigneronne âgée de Vingt deux ans filles de défunts Jean Ganier Décédés il a neuf ans Cy mois et anne Joly des perre et merre Cultivateurs et Domiciliés à Bruley d'autre part lesqu'elles futur Epoux Etoient Accompagnies du Citoyen Nicolas Marichalle son Perre Secrétaire Greffier de la Commune de luye irésidants âgé de soixante ans et de Joseph Marichalle Son frère postilion à la poste aux Chevaux à lāye y résidants âgé de trante ans et du Citoyen françois Joly jardinier Grand Paire à la futur Epouse âgé de soixante huit ans et de françois Vaurichy vigneron âgé de trante trois ans Domicilé à Bruley Le dit Nicolas Marichalle originaire de laye né à lāye du lëggitime mariage Entre Nicolas Marichalle secrétaire Graiffier et de Marguerite Pairin Ses paire et merre demeurant à Lāye et Elisabeth Gainié et Anne Joly Ses perre et merre et jay du Consantement Erits de Nicolas Marichalle et Joseph Marichalle résidants à Laye et françois Joly et françois vaurichy Lacte de Publication de prouche de mariages Entre les futurs Conjointes Dresé par moy Jan Baptiste Claude officier Public le quinze vantose du presant mois et affiché ce même jour à la Porte de la maison Commune de Bruley. Sans aucune Opposition et après que Nicolas Maréchalle et Elisabeth Ganié ont Eû Déclarez à haute voix se prendre mutuellement pour Epoux jay Prononcé aux non de la loy que Nicolas Maréchalle et Elisabeth Ganié Sont unis En mariage et jay rédigé le presant actes que les parties et les témoins ont Signés avec moy fait En la maison Commune de Bruley les jour mois et ancy dessu.....et ont Signés".

Acte de mariage ap. 1792

Le décès

La mort se vivait tout naturellement en milieu familial, comme à la naissance. On mourait à la maison. On mourait de fatigue ou de vieillissement prématuré *.

* 50% des enfants mouraient avant l'âge de 3 ans.

Il y eut des années remarquables par de nombreux décès survenus à la suite d'épidémies de choléra: par exemple en 1854: 29 décès pour une population de 600 habitants. Il y en eut aussi en 1806 et en 1843 (34 décès), en 1808 (44 décès pour 500 habitants, soit 9% de la population...)

Les décès survenus par accidents, par suicides (on n'en parlait pas sur les avis de décès), par assassinats et par des campagnes militaires étaient, en fin de compte, peu nombreux en comparaison de ceux ou celles qui mouraient dans leur lit.

La coutume religieuse incitait à faire appel à Monsieur le Curé au dernier moment..., malgré les appels et rappels de celui-ci à l'inviter auprès des malades avant que ceux-ci ne perdent connaissance, quand le médecin aurait dit "qu'il n'y a plus rien à faire"... On disait alors que le curé "graissait les bottes", image qui en dit long sur la dernière étape: il fallait "s'approprier" pour le dernier bout de route qui vous conduit de l'autre côté.

Voici deux actes de décès relevés sur le registre paroissial et antérieurs à 1792:

* Acte de décès, registre paroissial, avant 1792.

"L'an mil sept cent soixante et seize, le douzième jour du mois de février est décédé en venant au monde, après avoir été baptisé par la sage-femme du lieu, un garçon Pierre Hanry PIERRET, employé dans les fermes du Roy. Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse du côté du village avec les cérémonies accoutumées le lendemain, par moi sous signé en présence de Pierre Henry PIERRET son père et autres témoins sous-signé avec moi".

"L'an mil sept cent quatre vingt onze le neuvième jour du mois de février est décédé en cette paroisse Christophe AUDINOT frère hermite du val des nonnes âgé d'environ soixante six ans après avoir été administré et reçu le sacrement d'Extrême Onction, ayant communie dans la paroisse quatre jours avant sa mort. Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse du côté du village avec les cérémonies accoutumées le lendemain par moi soussigné en présence de frère Bernard supérieur du Val des nonnes, de frère Alexis aussi frère hermite du val des nonnes et autres témoins soussignés avec moi.

J. Mangin Curé de Bruley et de Pagny."

Avis de décès du 3 avril 1800, postérieur à la Révolution:

"Ce jourd'huy onze Germinal an huit de la République française une et indivisible par devant moi Joseph Bovée agent municipal de la Commune de Bruley, canton de Lucey département de la Meurthe, élu pour constater les actes de naissance et décès des citoyens conformément aux dispositions des lois et son paru le Citoyen Jean Cobée assisté des citoyens Claude Chénot résidant à Trondes âgé de cinquante

ans et de la Citoyenne Marguerite Gillet résidant à Bruley âgé de quarante huit ans lesquels ont déclaré à moi agent soit dit que Marguerite Cobée était morte le dit jour à onze heures un quart du matin et après cette déclaration du dit Cobée père de l'enfant et ces témoins on certifié la vérité, je me suis transporté aux domicile, j'ai reconnu en la présence des dit témoin que Marguerite Cobée était morte duquel décès j'ai rédigé le présent acte que le père et ces témoins on signé sur le champ conjointement avec moi. Faite les jour moi et an avant dit ci dessus et d'autre part...Chénot, Jean Cobée, J. Bovée, Marguerite Gillet".

La vie perturbée : décès accidentels - crimes

La vie communautaire est parfois marquée par un drame, par la violence ou une mort subite, perturbant le rythme quotidien. Certes, Bruley n'a pas été plus touché que d'autres villages par ce genre d'incident pour le moins fâcheux ou inattendus. La chronique révèle des crimes, suicides, assassinats dans les procès-verbaux du conseil municipal ou dans les journaux locaux.

Ainsi le 16 nivôse an XIII (8.1.1805), découverte d'un cadavre du sexe masculin sur la prairie "du Cul", du chemin allant de Bruley à Lagney. L'adjoint, prévenu par Joseph GOUJOT, fils mineur de Jean GOUJOT aîné, âgé de 14 ans, Jean DEVILLE, âgé de 12 ans, fils de Charles DEVILLE, instituteur, Nicolas PERRIN, âgé de 12 ans, fils de Charles PERRIN, maréchal-ferrant, Nicolas COBEE, âgé de 12 ans, fils de Joseph COBEE.

"L'adjoint s'est rendu le 17 à 10 heures du matin conjointement avec Mr BAUCEL chirurgien et docteur en médecine, demeurant à Toul, chargé par Me MARTIN, magistrat de sûreté, substitut de Mr le Procureur Impérial du tribunal criminel de la Meurthe près le tribunal de police correctionnel de l'arrondissement communal de Toul, de constater la cause de la mort du dit cadavre. Arrivés à l'endroit nous l'avons trouvé gisant dans un royaume de terre faisant la séparation de prés sus mentionné et une terre aboutissant un chemin tout étendu de toute sa longueur, le dos contre terre, la face en l'air ayant les bras croisés et tenant entre le droit de ses bras et la poitrine un bâton d'échalas. Sa tête était recouverte d'un bonnet gris cendré, étoffe de laine et fille. Il était vêtu d'une veste d'un gris brun droguet, d'un gilet de velours rayé verdâtre, de culotte de tricot blanc, de guêtre de toile grise de bas de fil gris et chaussé de souliers ayant des semelles fort épaisses. La tête du cadavre reposait sur de la neige où elle avait fait une empreinte ainsi que celle de son corps qui avait fait une aussi profonde sur la terre. Mr BAUCEL ayant procédé à sa visite en ma présence il a reconnu une solution de continuité sur l'endroit de la tête qui correspond à la partie externe de l'arcade surcellière du côté droit, laquelle solution de continuité était large de près d'un pouce et pénétrant jusqu'au

périoste. La recherche que le dit docteur sur toute la partie extérieure du corps de ce cadavre ne lui ont fait remarquer ainsi qu'à nous rien de particulier, mais nous ayant observé que la solution de continuité sus mentionnée ne lui fait aucune trace de sang sur le bonnet du cadavre dont elle se trouvait pourtant recouverte qu'il ne s'en trouvait pas non plus sur la face des vêtements ni dans les environs de l'endroit où il était gisant ayant nous-même remarqué la position singulière de ce cadavre étendu dans un rayon de terre comme s'il y avait été posé tout exprès ce qui a incité notre étonnement ainsi que toutes les personnes qui se trouvaient présentes. Nous avons ordonné à Mr BAUCEL d'en faire l'ouverture à quoi il a procédé sur le champ en notre présence ayant et ne pouvant connaître positivement quelle était la cause de cette mort. La plaie de la tête n'ayant pu la donner, ayant commencé son examen par les viscères du bas ventre, ceux de poitrine, il nous a déclaré n'avoir rien remarqué d'extraordinaire dans leur structure ni dans ce qu'il contenait, il nous a dit n'avoir rien remarqué de particulier dans le cerveau ce qui nous a attesté et signé ci-après BAUCEL et Nicolas VIGNERON.

Ayant interrogé plusieurs habitants de cette commune pour voir s'il était possible de renseignement sur le cadavre dont est mentionné ainsi sur ce qu'il nous a cru occasionné la mort. Claude LIVERQUIN, cultivateur, Mr VIGNERON nous a déclaré que dans la soirée du 15 entre 6 et 7 heure du soir il avait entendu pousser des cris provenant de l'endroit où nous avons trouvé le dit cadavre, lesquels étaient articulés "à moi, à moi!" Claude DEMOISSON, savetier de sa profession, qui sortait au même moment de chercher Claude LIVERQUIN qui y venait de souper nous a aussi déclaré avoir entendu les mêmes cris "à moi, à moi!". Mais il a ajouté en outre je suis perdu, qu'à ce cri il a commencé à retourner dans sa maison dont il sortait, mais que ces cris ayant cessé et n'ayant pu rien entendre il a recontinué sa route pour aller coucher chez Jean PETITGAND laboureur, qui le logeait ce jour-là.

Le dit cadavre a été reconnu par Marie ROY pour être Nicolas DOURCHE son époux, et par Nicolas ROY père de Marie ROY pour être son gendre, après quoi nous avons ordonné qu'il soit inhumé dans les lieux ordinaires de sépulture de la dite commune de Bruley ce jour et an dit d'autre part".

D'après le procès-verbal, il apparaît extraordinaire que le corps ne fut pas reconnu d'emblée par les enfants ou les membres de la famille. Le médecin légiste de Toul devait être appelé par courrier à pied, puis faire lui-même le trajet à cheval ou en voiture attelée. C'est pourquoi, le crime ayant eu lieu le 15 nivôse au soir, l'adjoint, accompagné du médecin légiste, n'est arrivé sur les lieux que 36 heures après.

La mémoire collective rapportait les morts subites dues généralement à la foudre. Raison invoquée pour obliger les faucheurs à marcher avec, sur l'épaule, la pointe de leur

faux tournée vers la terre, et ne jamais non plus porter une fourche les dents tournées vers le ciel ou ne pas stationner sous un arbre isolé,...

Les emplacements où la mort avait surpris les gens étaient marqués d'une croix en pierre. Celle qui était plantée au "ruisseau de Longeau", près du chemin et du fossé, s'appelait la croix du "Kra"; elle a disparu vers les années 1940. Il en est encore une visible en bordure Est de la route de Verdun (côté droit du trajet Toul-Ménil-la-Tour), près de l'étang du "Chanois", signalant l'emplacement où fut trouvé un corps. Un texte est gravé dans la pierre: "ICI EST MORT / LE 19 AOÛT 1876 / CAMILLE CLAUDE / DEPUTE". Le "Chanois" semble d'ailleurs un lieu marqué par des découvertes macabres. Ainsi, le 10 juillet 1866, "Ernest DEMANGE habitant la commune déclare avoir trouvé un cadavre strangulé dans la forêt communale de Bruley, "au chanois". Le maire s'est transporté à l'endroit indiqué en compagnie du déclarant et des sieurs MANET François, MICHEL, garde-forestier, GILLET fils de Nicolas et de plusieurs individus et avons trouvé le corps d'un homme inconnu présentant l'âge de 60 et des années, un pendu après 2 brins essence charmille au moyen d'une corde, strangulation datant au moins de 24 heures. L'individu était habillé d'un pantalon en toile bleue et blouse de même couleur coiffé d'un bonnet de coton blanc, un chapeau noir et un bâton à côté de lui. Son corps ne présentant aucune blessure...

Levée du corps de l'inconnu ci-dessus effectuée et dépôt à la maison commune.

Déclaration à la gendarmerie et visite de celle-ci.

dans l'intérêt de l'hygiène par cette élévation de température avons dû aujourd'hui (11 juillet) procéder à l'inhumation du corps de cet inconnu".

"Le 23 juillet 1866, visite du garde-champêtre de Dom martin qui a reconnu les effets de l'individu qui s'est pendu... nommé MAONER Nicolas natif de ASPRIRCH, arrondissement de Saverne, aurait quitté chez lui il y a 20-24 jours"

"L'homme strangulé dans les bois de Bruley le 9 juillet 1866 a été reconnu et les effets de peu de valeur ont été remis contre la somme de 6 F."

Le 2 février 1869, le sieur GEURQUIN, voiturier en vin, résidant à Vraincourt, en Haute-Marne, circulait près de son chariot chargé de pièces de vin. Le camion s'est renversé devant la maison commune, au croisement de la grand'rue et de la rue Bourotte, et a écrasé le conducteur qui n'a survécu que quelques minutes.

Le croisement cité était un passage dangereux: les caniveaux ressemblaient à des fondrières et beaucoup de conducteurs se plaignaient quand ils passaient avec des voitures chargées, et les riverains étaient indisposés par les odeurs nauséabondes. Le ponceau, supprimant le caniveau, n'avait été établi qu'au mois d'août 1868, et sa largeur augmentée de 1,50 m., l'année suivante.

Le 26 septembre 1882, François Nicolas HUMBERT, né le 10 décembre 1807, a été trouvé assassiné à son domicile,

* A cet endroit était mort, " le 21 février 1807, Nicolas MASSON, dit CRA, mort sur les champs, le corps ramené chez Etienne LORRAIN son beau-frère".

1, impasse du Château. Veuf de Marie Madeleine VIGNERON, il vivait seul dans sa maison. Des montagnes de soupçons ont été évoquées: vagabond de passage, voisins,...? Mais jamais l'auteur du crime n'a été retrouvé.

Le 15 octobre 1921, vers 11 heures, 62, rue de la République, Etienne Julia Alfred HUMBERT, âgé de 59 ans, propriétaire à Bruley, fut tué, dans sa cour, d'un coup de fusil tiré par son ouvrier agricole. A la sortie de l'école les cris "au secours" lancés par Madame HUMBERT sur le pas de la porte du perron, nous avaient marqués, car nous sortions de l'école. L'auteur du crime a été condamné au bagne et y est mort. Il n'a jamais reparu à Bruley!

Toutes ces morts, colportées de génération en génération, marquaient profondément les esprits et créaient une ambiance plus ou moins morbide chez les enfants.

La mort accidentelle de trois jeunes garçons:

Les jeunes scolaires de l'année 1918 s'ouvraient à la vie..., et à la liberté d'expression dès la sortie de l'école et hors de la tutelle familiale. Certains d'entre eux manifestaient une personnalité qui en imposait à leur entourage de jeunes. C'étaient les fortes têtes, des chefs de bande par intérim dont l'audace subjuguait leurs camarades.

L'armistice du 11 novembre 1918 imprégnait la vie collective du village d'un soulagement teinté d'enivrement. On en avait fini de "tendre le dos" à l'annonce d'un "mort pour la Patrie". La bouillante adolescence recherchait tout ce qui pourrait donner un certain éclat à l'effervescence. La découverte de munitions, abandonnées dans les cantonnements, surtout sur les greniers, marquait un exploit. Les meneurs tenaient à manifester leurs connaissances à user des munitions pour faire brûler la poudre des cartouches, les feux de Bengale, les grenades et même les obus..., malgré l'interdiction qui leur en était faite par l'instituteur, les parents et Monsieur le curé...

Or, ce jeudi 21 novembre 1918 à 9 h. 30, les conditions étaient réunies pour attrouper la jeunesse autour d'un obus de 37 mm. trouvé dans un cantonnement (pas d'école et l'heure d'aller aux commissions chez l'épicier...!)

Henri LAROPPE taquinait l'obus pour voir "ce qu'il avait dans le ventre" et autour de lui se penchaient les enfants du quartier et ceux qui n'y étaient que de passage pour aller chercher du pain chez "la Fanny". Le groupement momentané se trouvait sur la marche d'escalier de la maison au numéro 1 de la rue Bourotte, appartenant à Monsieur SCHMIT et occupée par des locataires, emplacement approximatif du taxiphone de la cour de l'école.

L'Henri allait faire un exploit...: un coup malencontreux, asséné directement sur la fusée, fit éclater l'obus. Trois enfants tués sur le coup: Henri LAROPPE (11 ans), René NICOLAS (10 ans), Lucien GABÉ (7 ans). deux enfants blessés, frère et soeur d'Henri: Hélène LAROPPE (8 ans) et Lucien LAROPPE (7 ans).

Quelle consternation dans le village où chaque mère, en entendant la détonation s'inquiétait de l'absence d'un enfant et cela 10 jours après l'armistice... Quelle dure leçon, que de parents éplorés...